



Communiqué des organisations syndicales et associatives de retraité-e-s

## Pandémie et démocratie

Les organisations nationales de retraités soussignées tiennent à manifester leur inquiétude devant les restrictions apportées à l'expression des revendications sociales, en particulier en ce qui concerne la situation des personnes âgées.

**Les retraités sont les principales victimes du démantèlement du système de santé et de la crise sanitaire et économique.** Alors que les EHPAD ont été en première ligne dès la « première vague » et que près de 50 % des victimes sont des résidents très âgés, il est nécessaire que les pouvoirs publics répondent aux inquiétudes de nos organisations.

**Pour cela, il est notamment indispensable que les droits civiques puissent s'exercer librement.** Nos organisations constatent que la crise sanitaire sert trop souvent de prétexte à la limitation du droit à manifester, du droit à circuler, etc. Trois décrets votés discrètement permettent un fichage massif des populations avec des éléments sur la santé, les activités sur les réseaux sociaux, les opinions politiques et syndicales.

**Comme l'écrit la Ligue des Droits de l'Homme** (communiqué du 27 octobre 2020), le projet de loi visant à prolonger l'état d'urgence jusqu'au 16 février 2021 « reconduit des mesures qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux », « altère l'état de droit », « dégrade la démocratie » et, ajouterons-nous, entrave l'action syndicale et démocratique. Cette Loi suscite aussi de « sérieuses préoccupations » du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU qui craint « des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ».

**Le pouvoir cherche à décourager les salariés, les retraités. Il n'y arrivera pas.** Les retraités et les personnes âgées, avec nos organisations, continueront d'exprimer leurs revendications, au besoin par des manifestations sur la voie publique. Nous n'avons pas vocation à être confinés ni assignés à résidence dans les foyers ou les maisons de retraite.

Paris, le 11 janvier 2021

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)